



PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 - DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLAN DU ZONAGE
PLANCHE B

APPROBATION : 20 Novembre 2017
MODIFICATION n°1 : 16 Décembre 2024



Dossier n°
232267Q

Echelle :
1/2 500

Légende :

- Parcelles
- Bâtiments
- Bâti dur
- Bâti léger
- Zonage :
 - UA
 - UB
 - 1AU
 - 1AUB
 - UC
 - UE
 - 1AU
 - 1AUE
 - UZ
 - AUZ
 - N
 - NM
 - NMP
 - NPSM
 - Ns
 - Nac
 - NI
 - A
 - As
 - 2AUB
 - NP
- Prescriptions surfaciques :
 - Bande des 100 mètres depuis la limite haute du rivage - tracé indicatif
 - Emplacement réservé (cf. liste)
 - Espace boisé Classé
 - Espaces proches du rivage
 - Marge de recul de constructions
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Patrimoine bâti à protéger
 - Zones humides
 - Bâtiments susceptibles de changer de destination en lien avec l'activité agricole
- Prescriptions linéaires :
 - Haies à protéger au titre de la Loi Paysage
 - Haies classées en Espace Boisé Classé
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du CG 35
 - Tracé indicatif de chemins piéton/cycles à renforcer ou à créer
- Cours d'eau
- Informations surfaciques :
 - Espace naturel sensible
 - Secteur privilégié pour le développement d'activités au cœur des centralités
 - Zone de préemption des Espaces naturels sensibles
 - SIS
- Prescriptions ponctuelles :
 - Petit patrimoine (croix) à protéger au titre de la Loi Paysage
- Périmètre de protection de la zone de captage de l'étang de Sainte-Suzanne
- cf. arrêté préfectoral en annexe du PLU
- Périmètre de protection éloigné
- Périmètre de protection immédiat, sensible et complémentaire

